



Séance du 9 février 2015

L'an Deux Mil Quinze, le neuf février à vingt heures, sur convocation adressée le trois février le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRESENTS :

MMES KIERS – PERRAULT – LIBERGE – ZEPHIR - GOUPIL - CHAPELLIÈRE – LE SERGENT – MENARD – MORIN - OUTIN

MM. SCORNET – NOE - BERARD - COCHEREL – MARTIN - CHOMARD – LIVET LECHAT - DESCURES

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E):

ABSENT (E) :

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

OBJET : Programme de voirie 2015 : choix d'un maître d'œuvre :

Vu le programme de travaux de voirie 2015,

Vu la consultation lancée auprès de plusieurs cabinets de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis de la commission voirie – espaces verts, du 30/01/2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de retenir** le cabinet d'étude MVI – INGERIF pour les travaux de maîtrise d'œuvre et de suivi de chantier, des travaux d'entretien de la voirie communal 2015, pour la somme de 5 625 € HT.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mémoire technique du 05 janvier 2015, dans lequel figure la répartition des honoraires d'étude (MVI 2 700 € HT – Ingerif 2 925 € HT).

OBJET : Bâtiments communaux : travaux mairie – choix des entreprises :

Vu les demandes de propositions commerciales adressées à plusieurs entreprises de menuiseries,

Vu l'avis de la commission des bâtiments du 04/02/2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'entreprise Clôtures et Fermetures d'Andaine 72 pour la somme 9 852,60 € TTC. (Sont retenues les plus values suivantes, un récepteur RTS -4 axes motorisés pour volets roulants – 2 tabliers de volets roulants).

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant signer le devis 15/1398 du 30/01/2015.

OBJET : Affaires financières : décision modificative N° Exercice 2014 :

Etant donné les frais d'études engagés pour la réalisation du chemin piétonnier dit « voie antique »,

Etant l'obligation d'intégrer les dits frais à l'opération de la voie antique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**accepte** le virement de crédit suivant :

- **61522 : entretien des bâtiments : - 1 922 €**

- **021 : virement de la section fonctionnement : + 1 922 €**

- **023 : virement à la section d'investissement : + 1 922 €**

2315 – 50 installations matériel et outillage technique : + 1 922 €

OBJET : Affaires financières : décision modificative N° Exercice 2014 Lotissement de la Plaine du Longuet

Etant donné les frais aux stocks à intégrer sur le budget du lotissement de la Plaine du Longuet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte le virement de crédit suivant :

- 605 : achat de matériel – équipement et travaux : - 10 901 €
- 043 – 608 frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement : + 10 901 €

OBJET : Subvention 2014 : « Les Amis de la musique d'Arçonnay »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** le règlement de la subvention de fonctionnement à l'association « Les Amis de la musique d'Arçonnay » au titre de l'année 2014 pour la somme de 400 €.

OBJET : Affaires financières : Subvention 2014 »

Vu la demande du Foyer du collège Normandie Maine,

Vu la participation de 7 enfants de la commune à un week-end culturel à Londres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de verser la somme de 156.80 € au profit du Foyer du collège Normandie Maine.

Le Maire.



